



Station d'épuration de Caen



Station d'épuration d'Alençon

## Valoriser notre expertise

*Un rôle d'expert et de conseiller qui recommande des matériaux innovants, et organise des chantiers générant moins de nuisances.*

L'innovation est une préoccupation permanente du métier de génie civiliste. Elle consiste, notamment, à diminuer les nuisances générées par les chantiers en réduisant, par exemple, les émissions de poussières et de bruit, en éliminant les déchets issus de la construction et s'interdisant l'utilisation de produits toxiques tels que certaines huiles de décoffrage, et en utilisant des matériaux innovants comme la fibre composite. Autres exemples d'innovation : l'utilisation d'appareils photos numériques et la trans-

mission de données par internet qui représentent un gain de temps considérable et réduisent les marges d'erreur. "L'innovation s'exprime aussi dans notre volonté de valoriser l'image des stations d'épuration, de les rendre visitables ou, au contraire, de les rendre quasiment invisibles comme sur les sites classés par exemple" observe Jean-Louis Laruelle, Président du Génie Civil de l'Eau et de l'Environnement. De manière générale, toutes ces actions s'inscrivent dans une approche de dévelop-

pement durable. A cet égard, le Label Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les bâtiments est significatif, car ce critère prend notamment en compte le coût du fonctionnement et les charges liées aux dépenses d'énergie. "Pour nous permettre de poursuivre cette politique d'innovation, la formation reste un investissement indispensable", insiste le Président qui constate un tassement des vocations lié, sans doute, aux contraintes du métier. Les membres du syndicat développent

donc des relations privilégiées avec un grand nombre d'écoles afin de fidéliser les jeunes apprentis, ingénieurs, conducteurs de travaux...

En ce qui concerne l'activité du secteur, sur le marché du neuf, la profession observe un ralentissement des commandes, en particulier pour les grosses stations d'épuration (tendance moins sensible pour les petites et moyennes stations dont le marché reste plus ouvert). Les maîtres d'ouvrage demandent plus de temps pour prendre leurs décisions et valider leurs projets. En effet, ceux-ci représentent de gros investissements pour les collectivités territoriales. De plus, le choix des sites est un sujet toujours sensible nécessitant une importante concertation. Les riverains s'opposent souvent à l'implantation d'une usine de traitement ou d'assainissement de l'eau malgré les progrès réalisés pour en réduire les nuisances.

En matière de réhabilitation, 2003 reste une année relativement positive pour le nombre d'études réalisées mais le faible volume des chantiers est dû au ralentissement de leur mise en route.

Enfin, il est à noter que le nouveau Code des Marchés Publics en vigueur depuis janvier 2004, pourra freiner, dans un premier temps, les commandes des donneurs d'ordres amenés à s'adapter à cette nouvelle réglementation. ■